

Turquie : Et maintenant...

samedi 18 septembre 2010, par [Jean Marcou](#)

L'un des premiers effets de la victoire du « Oui » au référendum du 12 septembre dernier, qui a renforcé la position du gouvernement de l'AKP, a été la hausse spectaculaire de la bourse turque, dont l'indice IMKB des valeurs phare a atteint, au lendemain du scrutin, 1652,03, soit 2,7% d'augmentation. La publication des chiffres de la croissance est venue peu après confirmer la bonne santé économique de la Turquie, dont le PIB a progressé de 10,3%, au second trimestre de 2010. Dans son dernier rapport, l'OCDE vient d'ailleurs de souligner que ce pays était l'un de ses meilleurs élèves, en estimant que cette situation était durable.

Confortant le résultat électoral de dimanche, ces bons résultats économiques ont amplifié l'état de grâce que connaît actuellement le premier ministre, Recep Tayyip Erdoğan, et relancé les supputations sur les scénarios possibles pour l'avenir. Si l'élaboration d'une nouvelle Constitution paraît peu probable avant les élections législatives qui doivent se tenir l'an prochain, en revanche, une nouvelle victoire de l'AKP lors de cette échéance, que la plupart des experts n'hésitent pas à pronostiquer, devrait déboucher sur la rédaction d'une nouvelle charte fondamentale. Toutefois, il est possible que celle-ci ne s'emploie pas seulement à accroître l'État de droit et à approfondir les libertés. En effet, le succès du « Oui », qui est d'abord apparu comme une victoire de Recep Tayyip Erdoğan, a relancé le débat sur les ambitions de celui-ci et sur ses velléités à s'emparer de la présidence. Un tel projet pourrait induire un changement de régime politique ou, à tout le moins, une présidentialisation accentuée du régime parlementaire actuel. Le vice-premier ministre, Cemil Çiçek, a relancé l'idée du passage à un régime présidentiel, tandis que le président de la commission de la Justice de l'Assemblée nationale, Burhan Kuzu, a estimé que la Turquie était de facto, à l'heure actuelle, dans une situation de régime semi-présidentiel, puisque la Constitution de 1982 donne des pouvoirs importants au président de la République et parce que la révision constitutionnelle de 2007 a prévu (comme en France) son élection au suffrage universel direct. Recep Tayyip Erdoğan a d'ailleurs déjà évoqué sa préférence pour le régime présidentiel à plusieurs reprises par le passé, notamment, en avril dernier, en vantant les mérites du « check and balance » américain. Mais l'opposition craint bien sûr qu'une telle évolution aboutisse à une concentration extrême du pouvoir, dans un pays où de surcroît, à la différence des Etats-Unis, il n'existe pas de pouvoirs régionaux et locaux vraiment forts.

En réalité, alors que les élections législatives de l'an prochain sont maintenant en ligne de mire, le problème ne semble déjà plus être de savoir si l'AKP va gagner, mais de prévoir ce que le parti dominant entend faire de cette victoire programmée. Cette question paraît également préoccuper désormais l'Union Européenne et les Etats-Unis, qui ont assorti leurs satisfécits à la victoire du « Oui » de remarques significatives incitant l'AKP à faire un bon usage de ce résultat.

L'autre réserve, qui doit être apportée au résultat de dimanche et à l'état de grâce actuel du gouvernement, concerne la question kurde. L'actualité de ce 16 septembre vient encore de le rappeler brutalement, puisque l'explosion d'une mine a tué dix voyageurs d'un minibus civil dans la province d'Hakkari, et confirmé que le sud-est du pays continuait à vivre en état de guerre larvée, malgré la trêve décrétée par le PKK jusqu'au 20 septembre. Le gouvernement va-t-il utiliser le surcroît de légitimité que lui a donné récemment le référendum pour s'attaquer sérieusement à ce dossier difficile ou bien sera-t-il tenté de tirer parti d'une puissance politique renouvelée pour camper sur les positions centralistes de ses prédécesseurs ? Beaucoup d'observateurs n'ont cessé de dire, ces dernières semaines, que la question kurde appelait des mesures courageuses, mais aujourd'hui le gouvernement ne dispose-t-il pas en fin de compte des moyens politiques susceptibles de lui donner ce courage ?

Sources

Article publié sur le blog de l'OVIPoT le jeudi 16 septembre 2010 sous le titre : [Et maintenant...](#)